



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 13 juin 2023 à 17 h** à la bibliothèque de l'école

Parents

- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Sabrina Gaudreault
- Daniel Guay
- Andréanne Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Hélène Thivierge
- Caroline Tremblay

Représentants des élèves

- Léane Boudreault
- Kim Belley (Arrivée à 17h20)

Personnel professionnel :

- Chloé Girard
- Marie-Claude Fortin (substitut)

Personnel de soutien

- Julie Thibeault

Enseignants

- Stéphane Côté
- Lise Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Gabriel Turcotte

Assistant à la rencontre

- Martin Morasse, directeur

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par Madame Isabelle Bolduc à 17 h 02.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 22-23-074

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Bolduc et monsieur Martin Morasse ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 13 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge, **APPUYÉ** par monsieur Stéphane Côté, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023

CÉ 22-23-075

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Martin Morasse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Maltais, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Guay, et **RÉSOLU** :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 2 mai 2023 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 2 mai 2023

5.1. Point 6.2 Aide à l'étude les 15 et 19 juin 2023

La direction n'a pu mettre en place les deux après-midis d'aide à l'étude proposés par les représentantes des élèves. Plusieurs enseignants ont offert des plages horaires à leurs élèves pour de la récupération en vue des examens de fin d'année. Pour l'an prochain, l'équipe enseignante pourrait offrir une formule d'aide par TEAMS.

5.2. Point 6.3 : Journée en civil pour tous les élèves 25 mai 2023

Cette journée a été appréciée des élèves et s'est bien déroulée.

5.3. Point 9 : Liste du matériel d'usage personnel

La liste des fournitures scolaires a été retravaillée afin d'en faciliter la compréhension. L'an prochain, la secrétaire d'école responsable d'élaborer la liste rencontrera les enseignants par département pour bien analyser les besoins en matériel.

Un membre mentionne qu'il sera intéressant d'encadrer le vidage des casiers en fin d'année et de mettre en place un processus de récupération du matériel.

5.4. Point 14.2.1 : Consultation obligatoire des élèves

Deux groupes de discussion, animés par madame Louise Boily, se sont tenus. Une analyse des réponses est en cours et sera présentée au Conseil en début d'année prochaine.

5.5. Point 14.2.3 : Code de vie de l'école

Monsieur Morasse confirme que la règle concernant la fuite et la fugue de cours a été ajoutée au code de vie de l'école.



5.6. Point 10 : Opération de remise des uniformes à la friperie

Monsieur Morasse informe les membres que, comme proposé lors de la dernière séance, notre école a entamé une collaboration avec la Ressourcerie SACC. Cet organisme récupérera des uniformes scolaires pour en faire la revente. Ceci permettra d'offrir un nouveau point de vente ayant des heures d'ouverture plus flexibles que notre friperie.

6. Représentantes des élèves

Des précisions sont demandées quant aux suivis des absences chez les élèves qui en accumulent plusieurs en cours d'année. Depuis la période de la Covid, les suivis semblent moins rigoureux. La direction mentionne que, l'an prochain, il y aura reprise des bonnes pratiques et l'application des étapes de sanctions de notre politique de gestion des absences.

Il est proposé qu'un dénombrement des absences avant et post-covid soit fait.

7. Proposition du budget annuel d'opération 2023-2024 (adoption)

CÉ 22-23-076

Madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, présente la prévision budgétaire de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2023-2024. Elle mentionne que notre budget au niveau des mesures particulières sera réduit de 45 000 \$ l'an prochain en raison d'un changement à la baisse de notre indice de défavorisation (nous passons d'un indice de 7 vers un indice de 6). Nous ne recevrons plus d'allocations pour les mesures SIAA et des études dirigées.

Le budget de base total s'élève à 168 402,93 \$ et celui provenant des mesures particulières à 1 120 574,93 \$.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, qui donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par Madame Tremblay et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par Madame Tremblay est basée sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie Roy, **APPUYÉ** par madame Lise Lapointe, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** ;

D'ADOPTER le projet de répartition budgétaire de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé par Madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative d'établissement, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

8. Rapport annuel de la présidence 2023-2024 (adoption)

CÉ 22-23-077

Ce document a été acheminé préalablement à tous les membres par courrier électronique.

CONSIDÉRANT l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Éric Maltais et **APPUYÉ** par monsieur Gabriel Turcotte, **IL EST RÉSOLU** :

D'APPROUVER le rapport annuel de la présidence 2022-2023 ;

DE MANDATER la direction de s'assurer que ce rapport soit acheminé par courriel à tous les parents et qu'une copie soit déposée sur le site Internet de l'école ;

DE MANDATER la direction afin qu'une copie soit transmise Centre de services scolaire ;

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Sujets d'information

9.1. Présidence

Madame Isabelle Bolduc remercie les membres pour leur implication.

9.2. Direction

9.2.1. Invitation à l'assemblée générale des parents en septembre

Elle se tiendra le 12 septembre 2023 à 18 h 30. Dans le but de joindre le plus de parents possible, il est proposé de faire des publications sur les réseaux sociaux des membres parents avec une présentation de ceux-ci.

9.2.2. Sortie à Québec pour les classes d'arrimage et TEC le 12 juin 2023

Une sortie a été organisée pour les élèves des classes d'arrimage et de TEC le lundi 12 juin toute la journée. Ils sont allés au Laser Tag à Québec ainsi qu'aux Galeries de la Capitale. Aucuns frais n'ont été chargés aux parents. La sortie est assumée par les fonds Desjardins, reçus pour la classe d'arrimage, et par les profits de l'entreprise TEC.

9.2.3. Remerciements

Monsieur Morasse remercie les membres pour leur implication au sein du Conseil tout au long de l'année. Il souligne le climat propice aux échanges, à l'écoute et aux discussions

constructives. Un membre profite de l'occasion pour souligner les nombreuses années d'implication au sein de Conseil de madame Nancy Falardeau, puisqu'il s'agit de sa dernière année.

9.3. Comité de parents

Deux rencontres se sont tenues depuis la dernière séance du Conseil. Il a été question du service de transport scolaire qui a revu, en comité, la grille qui encadre le droit au transport ou non selon le lieu de la résidence. Madame Brigitte Lavoie soulève que ce comité est sensible aux enjeux des élèves EHDA.

9.4. Personnel enseignant

On remercie monsieur Morasse pour son bon travail et pour avoir fait les suivis nécessaires et d'avoir eu la capacité à s'approprier les dossiers en milieu d'année scolaire.

9.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

9.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.

10. Sujets divers

Aucun sujet.

11. Levée de la séance à 18 h 18

CÉ 22-23-078 **IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau, **ET RÉSOLU** :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Isabelle Bolduc
Présidente

Martin Morasse
Directeur

